

COMMUNE NOUVELLE
LIVAROT – PAYS D'AUGE

Délibération N° 04.11.2024 / 08

LUNDI 04 NOVEMBRE 2024 à 18 HEURES 30

SÉANCE PUBLIQUE
AU TELECENTRE
Rue Delaplanche à LIVAROT

Nombre de conseillers en exercice : 69

Nombre de présents : 41

Nombre de pouvoirs : 8

Absents sans pouvoirs : 20

Majorité absolue : 35

L'an **DEUX MIL VINGT QUATRE**, le **04 novembre**, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune Nouvelle « Livarot – Pays d'Auge », légalement convoqué le 29 octobre 2024, s'est réuni en séance publique, au Télécentre, rue Delaplanche à Livarot, sous la Présidence de Monsieur Frédéric LEGOUVERNEUR, Maire.

- **Etaient présents** : Mme Renée ANDRÉ, Mr Guillaume ANNE, Mr Roland BAUCHET, Mr Jean-Claude BÉNARD, Mr Franck BOMAL, Mme Vanessa BONHOMME, Mr Frédéric CANET, Mme Martine DESHAYES, Mr Jean-Louis DESMONTS, Mr Bernard DORIO, Mr Thibault ECALARD, Mme Marianne FLORAT, Mme Colette FONTAINE, Mr Alain FOUQUET, Mr François GILAS, Mme Edwige HAYS, Mme Véronique HOMMAIS, Mr Daniel HOULLEMARE, Mme Sylvaine HOULLEMARE, Mme Séverine IBSAIENNE, Mr Arnauld JERU, Mme Jacqueline JULIEN, Mr Didier LALLIER, Mr Denis LE GOUT, Mr Xavier LEMARCHAND, Mr Christophe LERNER, Mr Philippe LESAULNIER, Mr Dominique LESUFFLEUR, Mr Joël LOUET, Mr Dominique MOREAU, Mme Pascale PAYNEL, Mme Emilie PIEDNOIR, Mr Michel PITARD, Mme Estelle PLANCHON, Mr Paul-Jean RIOULT DE NEUVILLE, Mr Philippe SOETAERT, Mr Yohann-Cédric TELLIER, Mme Isabelle VAN DER TUIJN, Mr Joël VREL, Mme Nathalie ZEYMES formant la majorité des Conseillers en exercice.

Absents ayant donné pouvoirs :

- Mr Jack BOISJOLY, pouvoir à Mme Edwige HAYS
- Mme Josette BRACONNIER, pouvoir à Mme Martine DESHAYES
- Mme Charlotte CHEVALLIER, pouvoir à Mr Didier LALLIER
- Mr Philippe GUILLEMOT, pouvoir à Mr Joël VREL
- Mme Sandrine LECOQ, pouvoir à Mr François GILAS
- Mme Françoise MECKERT, pouvoir à Mr Guillaume ANNE
- Mme Anne-Marie SEGUIN, pouvoir à Mr Jean-Louis DESMONTS
- Mr Jean TURQUETY, pouvoir à Mr Yohann-Cédric TELLIER.

Absents excusés :

- Mr Patrick BEAUJAN
- Mme Mireille DROUET.

Absents :

- Mr Daniel ANTOINE
- Mme Virginie BARRIERE
- Mme Evelyne BOUDEVIN
- Mr Nicolas CHEREL
- Mme Solène CUDENNEC
- Mme Géraldine DE BONAFOS
- Mme Pauline DOLIGEZ
- Mr Régis DUBOIS
- Mr Jérôme EDON
- Mr Mickaël FOUQUET
- Mme Violaine GAUDEMER
- Mme Jeannine LECLERC
- Mme Stéphanie MARTIN
- Mme Laure MONTREUIL
- Mme Christine MOTTÉ
- Mr Arnaud PHILIPPE
- Mme Pascaline PHILIPPON
- Mme Audrey QUERUEL.

Mr Michel PITARD est désigné secrétaire de séance.

SIGNATURE DU RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU CALVADOS

Dans le cadre de la convention territoriale globale (CTG) avec la Caisse d'allocations familiales du Calvados (CAF), il est nécessaire de renouveler celle-ci pour une nouvelle période de 5 ans (1^{er} Janvier 2025 au 31 Décembre 2029). Cette convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la commune ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants.

Pour la commune de Livarot – Pays d’Auge, les actions sont :

- Le maintien de l’offre existante : 1 ALSH (Accueil de loisirs sans hébergement)
- Harmoniser une tarification des ALSH répondant aux conditions de versement de la prestation de services ordinaires (PSO)
- Réfléchir sur une offre pour les jeunes de plus de 12 ans notamment par la création d’une maison jeunesse.

Afin de permettre le renouvellement de celui-ci, le Conseil Municipal devra donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour signer la Convention Territoriale Globale (CTG).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour signer la Convention Territoriale Globale (CTG).

Pour extrait certifié conforme au registre, le 05 novembre 2024.

Le Maire de la Commune,
« Livarot – Pays d’Auge »
Frédéric LEGOUVERNEUR

